• Avis de Picardie Nature sur le projet de parc naturel marin des estuaires picards mis en enquête publique

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Dernièrement a eu lieu l'enquête publique sur le projet de parc naturel marin des estuaires picards et Mer d'Opale. Cette vaste enquête, menée du Tréport jusqu'aux caps Gris-Nez et Blanc-Nez a été l'occasion pour les associations et fédérations régionales de protection de la nature et de l'environnement de s'exprimer ensemble sur ce projet.

Ainsi les associations Picardie Nature, ASFD du Touquet, GDEAM et Haute Normandie Nature Environnement ont porté leurs attentions sur les points suivants :

Le périmètre proposé :

Est-il cohérent en regard des enjeux écologiques ou taillé selon des considérations inopportunes ?

La composition du comité de gestion envisagée :

Est-elle suffisamment juste ? A-t-on eu le souci de la représentativité équilibrée des territoires concernés ? A-t-on eu le souci de la représentativité de tous les usagers du littoral et de la mer, y compris ceux qui n'exploitent rien ? A-t-on eu le souci de ne pas paralyser l'action du parc en en confiant les clés aux intérêts catégoriels et privés par surreprésentation ?

Les orientations de gestion annoncées dans les grandes lignes :

Ces orientations sont-elles équilibrées en regard des trois objectifs assignés au parc ou donnent-elles la primeur au développement économique, fût-il « durable » ? Sont-elles également ambitieuses dans les trois volets de l'article L.334-3 ?

La qualité et la sincérité du projet qui transparaissent dans les documents de présentation :

Le projet est-il crédible ? Est-il sincère en ce qu'il identifie avec objectivité les enjeux et les acteurs ? Donne-t-il envie de « faire confiance » en dépit des insuffisances du dispositif du point de vue des préoccupations environnementales (insuffisances congénitales comme dit plus haut) ?

Sur tous ces points, le dossier mis à enquête publique suscite des interrogations pour nous qui plaçons beaucoup d'espoirs dans la création du parc marin. En effet, le projet nie l'histoire de la protection de la nature sur ce littoral, néglige et ne reconnaît pas les acteurs de la protection de la nature, occulte l'acuité de certains enjeux environnementaux, manque d'ambition pour la protection du milieu marin.

De ce fait, les associations Picardie Nature, ASFD du Touquet, GDEAM et la fédération Haute Normandie Nature Environnement demandent :

1. Une priorité à la protection et à la restauration des écosystèmes dans les objectifs du parc.

2. Un élargissement du périmètre au Sud (estuaires de l'Yères) et au Nord (incluant les zones Natura 2000 des Caps et Ridens de Boulogne).

3. Une clarification des moyens et de leur répartition selon les orientations du Parc.

4. Une reconnaissance explicite de l'implication des associations de protection de la nature dans l'historique de la protection du littoral.

5. L'élargissement de leur représentation au sein du conseil de gestion, au nom de leur compétence et de l'intérêt général qu'elles incarnent face aux intérêts catégoriels représentés, certes légitimes, mais très nombreux.

6. L'affirmation d'un objectif de préservation des

paysages maritimes remarquables.

7. L'affirmation d'une volonté de traiter les questions des pratiques de chasse, sports et loisirs de nature qui nécessitent de toute urgence d'être recadrées lorsqu'elle procède d'une pratique irrégulière (meilleure efficacité de la mise en œuvre du dispositif de chasse en période de gel prolongé sur le DPM...).

Ceci en vue de répondre aux exigences de la préservation des milieux marins et de faire de ce Parc Naturel Marin un véritable outil de protection, de connaissance et de développement durable.

L'avis détaillé rendu au commissaire enquêteur est disponible sur notre site Internet.

• Projet d'extension d'exploitation des carrières GSM à Tergnier : avis défavorable de Picardie Nature

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement



Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet GSM d'exploiter une carrière sur la commune de Tergnier, Picardie Nature a remarqué, à la lecture de l'étude écologique, les faits suivants :

Les impacts du projet

Il est affirmé en page 7 du résumé non technique que ce projet «ne constitue pas une réelle menace sur la faune et la flore du site». Nos premières remarques vont tout d'abord au dimensionnement de l'aire d'étude. Il est reconnu que la moyenne vallée de l'Oise, en l'endroit de la commune de Tergnier constitue un corridor écologique alluvial exceptionnel avec des conditions écologiques rarissimes. Les installations de carrières et les projets d'infrastructures sont nombreux sur ce secteur de la vallée de l'Oise et en périphérie de la ville de Tergnier. Il aurait été préférable d'avoir une vision de l'ensemble de la vallée, ce qui aurait permis une vision beaucoup plus objective et exhaustive des enjeux et des impacts d'un tel projet sur une zone naturelle très fragilisée.

Cette affirmation semble vraiment trompeuse, puisque qu'en page 8 de ce résumé non technique il est affirmé qu'il y aura destruction d'aires de reproduction des Vanneaux huppés, d'un couple nicheur de Gorgebleues, de Tarier des près.

Affirmer dans un document à destination du public qu'un tel projet n'aura pas d'impact significatif sur la flore et la faune du secteur nous semble une grave erreur dès lors que l'ensemble des enjeux ne sont pas pris en compte dans l'aire d'étude.

Il est également signalé dans l'étude écologique que l'effet de coupure de ce projet sur la vallée sera atténué car l'existence d'installations de carrières et de base de loisirs perturbent déjà ce corridor biologique. L'auteur de ce rapport oublie encore une fois la reconnaissance de la vallée de l'Oise comme un corridor alluvial de grande importance et oublie également que la préservation des continuités écologiques est l'un des enjeux majeurs pour la préservation de la biodiversité !

L'étude écologique

A la lecture de la méthodologie de l'étude écologique plusieurs manquements sont apparus :